Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_09-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (à partir de 20h45), Zoé HERITAGE, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Christophe LEDUC, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Elisabeth ABADIE à Joseph THÉBAULT, Frédéric DESSAUGE à Jean-Luc BOURGOGNON, Christine FAUCHOUX à Fabrice DALINO.

Excusée : Véronique MARIE.

La séance est ouverte à 20h30
Brigitte BERRÉE est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 28
Pouvoirs : 3
Votants : 31
Quorum : 17

RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENTS TEMPORAIRES ET SAISONNIERS POUR LES LOISIRS A TREMELIN

N° Délibération CC/2026/09

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la gestion des loisirs à Trémelin, il est nécessaire de procéder à des recrutements pour assurer la nouvelle saison.
Le Président propose donc à l'assemblée les créations d'emplois non permanents suivantes :

- Pour accroissement temporaire d'activité :
  - 4 emplois d'adjoint d'animation, à temps complet, sur la base d'une rémunération fixée au grade d'adjoint d'animation du 15 février 2026 au 30 novembre 2026.

- Pour accroissement saisonnier d'activité :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_09-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- 2 emplois d'adjoint d'animation, à temps complet, sur la base d'une rémunération fixée au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe du 15 Février au 15 Aout 2026 ;
- 3 emplois d'adjoint d'animation, à temps complet sur la base d'une rémunération fixée au grade d'adjoint d'animation du 1er mars au 31 Août 2026.
- 10 emplois d'adjoint d'animation, à temps complet, sur la base d'une rémunération fixée au grade d'adjoint d'animation du 1er avril au 30 septembre 2026 ;
- 3 emplois d'adjoint d'animation, à temps complet sur la base d'une rémunération fixée au grade d'adjoint d'animation du 1er mai au 31 Octobre 2025.
- 9 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (30/35ème) sur la base d'une rémunération fixée grade d'adjoint d'animation du 1er avril au 30 septembre 2026 ;
- 8 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (25/35ème) sur la base d'une rémunération fixée au grade d'adjoint d'animation du 1er avril au 30 septembre 2026 ;
- 8 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (20/35ème) sur la base d'une rémunération fixée au grade d'adjoint d'animation du 1er avril au 30 septembre 2026 ;
- 3 emplois d'adjoint d'animation, à temps complet sur la base d'une rémunération fixée au grade d'adjoint d'animation du 1er juin au 30 septembre 2026.
- 5 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (10/35ème), sur la base d'une rémunération fixée au grade d'adjoint d'animation du 1er avril au 30 septembre 2026.
- 1 emploi d'adjoint administratif, à temps non complet(28/35ème), sur la base d'une rémunération fixée au grade d'adjoint administratif du 15 avril au 15 septembre 2026.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu la Loi n°82-213 du 02.03.82 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.1 à L.353-1, L.4, L.313-1, L.332-8 et L.332--14, L.332-23 1° et L.332-23 2°
Considérant que la gestion des loisirs à Trémelin nécessite la création d'emplois non permanents d'adjoint d'animation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
- autorise la création d'emplois non permanents d'adjoints d'animation dans les conditions exposées ci-dessus ;
- autorise le Président à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,